Chapitre 9

L'*Open data* au prisme de l'impensé

Isabelle Hare

l'*open data*, « phénomène de niche » anglo-saxon au milieu des années 2000 [1], est devenu depuis quelques années en France un objet d'intérêt public et citoyen dont le point d'orgue demeure, jusqu'à présent, la loi pour une République numérique portée par Axelle Lemaire (secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation) en 2016.

Dix ans auparavant (2007), une trentaine de penseurs et d'activistes de l'Internet, parmi lesquels Tim O'Reilly [2] et Lawrence Lessig [3], se réunissaient pour réfléchir à la possibilité des gouvernements d'ouvrir par des moyens électroniques des données pour les publics usagers (Hare, Le Béchec, 2015).

En effet, avant même que les textes législatifs n'encadrent son accès, sa production et sa diffusion, et que les gouvernements [4] s'ouvrent progressivement à lui, l'*open data* s'origine dans le croisement des courants idéologiques du world wide Web, de l'*open source* et des creatives comons (celui de T. Berners-Lee [5], de T. O'Reilly et de L. Lessig). L'initiative s'appuie sur une idéologie libertaire d'ouverture du numérique et de coproduction de l'information : des valeurs de partages, d'échanges et d'interactions informationnelles participent ainsi pleinement aux conditions de réalisation d'ouverture des données publiques.

1. Aux Etats-Unis, le *Freedom of Information Act* a été mis en place en 2000.

2. Entrepreneur et essayiste qui a popularisé l'*open source* et l'expression « Web 2.0 ».

3. Professeur de droit, initiateur des *creative commons* ayant chapeauté Aaron Schwarz, créateur du format RSS, présent également.

4. Les directives *Open Government* en Grande-Bretagne en 2008, aux Etats-Unis en 2009, au Canada en 2012, et la mission Etalab en France en 2011 prônent toutes à des degrés divers la transparence des gouvernements, la participation et la collaboration avec les citoyens.

5. Inventeur du World Wide Web, chercheur en informatique et entrepreneur (W3C).

Au-delà, le développement de l'*open data* au niveau national, régional et local français fait qu'en 2019, l'ouverture des données publiques est toujours envisagée comme un véritable levier de développement économique (Paquienséguy, 2016) alors que la question du bénéfice informationnel de l'*open data* (Hare, 2016) s'est déplacée du côté des enjeux économiques, reléguant au second plan l'ancrage idéologique.

l'*open data* fait désormais partie de notre société, mais est-il pour autant devenu indiscuté et indiscutable ? Entre 1978 (loi CADA) et 2016 (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique), les législations et les gouvernements successifs ont renforcé cette injonction à ouvrir les données publiques et à les rendre accessibles à tous (Goëta & Mabi, 2014) sans discrimination d'aucune sorte (Gurstein, 2011). Et cela n'est pas sans conséquences. En effet, si, pour les administrations et les institutions publiques, libérer des données, ressort de l'obligation, cela produit surtout de fortes contraintes aux niveaux technique (création/gestion de plateforme, transformation des données), humain (mise à disposition de personnel) et financier (coûts de mise en place et de gestion).

Ces contraintes techniques, humaines et financières semblent avoir progressivement occulté dans l'espace public français les questions relatives aux enjeux sociaux et politiques de l'*open data*. Cette évolution est-elle le fait de ces seules contraintes ou les discours d'accompagnement autour de l'ouverture des données publiques participent-ils largement à produire une nouvelle catégorie d'impensé numérique, celui de l'*open data* ?

Notre contribution tente de remonter le fil de cet impensé, de l'idéologie originelle de l'*open data* à sa consécration par les pouvoir publics puis à son expérimentation par les acteurs de terrain. Cette tâche appelle une série de questionnements qui nous permettra d'avancer dans notre analyse.

- Jusqu'où le mouvement de l'*open data* s'inscrit-il dans l'héritage du WWW, de l'*open source* et des *creative commons* ? Et donc peut-être associé par glissement à l'impensé informatique, puis numérique ?
- Comment cette inscription, dans une idéologie libertaire informationnelle, produit-elle déjà une forme d'injonction de l'*open data* à être une donnée « démocratisée », « démocratisante » et non discutable ?
- Dans quelles mesures, les actions gouvernementales en matière de développement de l'*open data* participent-t-elles à produire des cadres normatifs sur l'*open data* qui, associés à des discours d'accompagnement « dépolitisés », font de l'ouverture des données une « technique informatique » supplémentaire ?
- Comment ces discours de vérité (Robert, 2014a), sont-ils répercutés par les acteurs de terrain, au niveau du territoire local ?
- Y-a-t'il dans l'espace public français des traces de contre-discours, susceptibles de produire le doute, là où il n'y aurait que des évidences ?
- Et enfin, n'est-il pas paradoxal de postuler qu'une forme d'impensé numérique traverse l'*open data*, établissant qu'à travers lui s'impose une série d'« évidences qui résistent à la critique » (Robert, 2012, p. 13-17) et qui participent à sa « construction non politique » (Robert, 2012, p. 28), alors qu'en France l'ouverture des données semble être au cœur du processus politique ?

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Ces différents questionnements conduisent à une réflexion plus large, visant à comprendre comment l'*open data*, à travers ses discours d'accompagnement, constituerait un nouvel avatar de l'impensé numérique. l'*open data*, depuis son développement au niveau international – à partir de la mise en place en 2009 de l'*Open Government* aux Etats-Unis, aurait progressivement glissé vers une forme d'impensé comparable à l'impensé informatique puis numérique défini par Pascal Robert (2012 et 2016). Et ce glissement répondrait aux trois stratégies de l'impensé (Robert, 2015) : « celle de l'évidence », « celle de la confiance » et celle qui consiste à « absenter les enjeux politiques et éthiques, à les ramener à des questions pratiques ».

Nous examinons dans ce chapitre la validité de ces trois points en les appliquant au « champ » de l'*open data*, partant de l'hypothèse plus générale que les discours d'accompagnement de l'*open data* auraient produit des formes d'euphémisation des questions de société inhérentes à l'ouverture générale des données publiques, en faisant des textes cadres (Loi Cada de 1978, Directive PSI [6] du Parlement européen et du Conseil de 2003, Décret établissant la mission Etalab en 2011, etc.) une technique, une forme de gestionnarisation (Robert, 2014a et b) de la donnée ouverte.

Notre étude de terrain se fonde ici principalement sur deux catégories de discours :

— les discours d'encadrement de l'*open data* (gouvernements, nations, Europe) ;
— les discours autour de l'*open data* (acteurs en région par exemple, « professionnels » de la donnée tels que les *data scientists*).

Une troisième catégorie viendra par endroit en contrepoint des deux premières, celle des discours scientifiques sur l'*open data* (notamment ceux émanant des chercheurs en sciences informatiques et en sciences humaines et sociales).

Il ne s'agit pas ici d'opposer le discours des praticiens à celui des politiciens, puis à celui des scientifiques, mais d'apprécier dans quelle mesure une certaine normativité vient construire les représentations de l'*open data*. Ces différents éléments discursifs, issus de travaux de antérieurs (Hare, 2016 ; Hare et Le Béchec 2015 et 2017) ou de projets de recherche (projet CAODRA [7] et ANR Opensensingcity [8] entre 2014 et 2018), ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais leur variété et leur dissémination dans le temps (portant de 2012 à 2018) permettent de saisir des tendances et des évolutions dans la façon dont les discours s'approprient, voire gestionnarisent l'*open data*.

6. La directive européenne *Public Sector Information directive* (PSI, 2003/98/CE) fixe en 2003 « un ensemble minimal de règles concernant la réutilisation et les moyens pratiques destinés à faciliter la réutilisation de documents existants détenus par des organismes des États membres de l'Union européenne ». Elle est révisée en 2013 (2013/37/UE) et modifie le second volet de la directive de 2003 (portant sur l'usage commercial des données ouvertes). Source : https ://fr.wikipedia.org/wiki/Directive*PSI, consultée le 20 août 2018).

7. Le projet CAODRA (Cartographie des acteurs de l'*open data* en Rhône-Alpes) /2016-2018) vise à initier une cartographie des acteurs du territoire rhônalpin, investis dans le domaine de l'*open data* et à caractériser leurs échanges. Coordonné par I. Hare, il a réuni deux laboratoires deux recherches, l'un en Informatique (ERIC), l'autre en SIC (ELICO). Les entretiens menés par CAODRA s'intéressent aux médiateurs de la donnée.

8. Porté par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne de 2014 à 2018, ce projet visait à favoriser la réutilisation de l'*open data* issu des capteurs. Il a réuni des chercheurs en informatique de l'Institut Henri Fayol, des chercheurs en Sciences de l'information et de la communication du laboratoire Elico ainsi que deux partenaires industriels Antidot et HiKob. L'équipe en SIC du projet a été coordonnée par F. Paquienséguy et comprenait V. Dymytrova, I. Hare, V. Larroche, M-F. Peyrelong et M. Vila. Pour en savoir plus : http ://opensensingcity.emse.fr.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Il s'agit donc, à partir de ces différents corpus, de produire une synthèse des éléments discursifs issus d'analyses de l'énonciation (Maingueneau, 2007) et du contenu (Bardin, 2013) à partir de textes d'origines diverses (textes de loi, propos de personnalités du gouvernement et d'élus locaux recueillis notamment dans les médias, mais aussi lors d'entretiens effectués auprès d'acteurs de l'*open data* et plus largement de la donnée), afin de comprendre par quels mécanismes injonctifs naît un discours de vérité sur l'*open data*.

Notre plan suivra la succession des hypothèses énoncées précédemment, car cet ordre nous semble le plus à même de nous permettre d'établir la genèse d'un impensé de l'*open data* et d'en comprendre les mécanismes.

1 A l'origine de l'*open data* et la philosophie du re-partage : une évidence qui essentialise les discours militants autour du mythe de la donnée « offerte »

Nous ne souhaitons pas ici re-livrer une histoire de l'*open data*, mais revenir sur les éléments saillants qui ont participé à la mise en œuvre de l'*open data* et préparé le terreau à une forme d'impensé.

1.1 La rencontre de deux constellations posant les cadres de l'évidence

Si l'*open data* éclot véritablement en 2009, avec la mise en place de l'*open government* aux Etats-Unis sous la présidence de Barack Obama, le principe de l'accessibilité des données publiques est déjà encadré en France depuis vingt ans par la loi CADA (1978).

l'*open data* est traversé, dès son origine, par deux constellations : celle de l'*open source* puis celle de l'*open government*. Chacune d'elle pose à sa façon les cadres de l'évidence : en premier lieu, les données publiques issues de l'*open data* sont présentées lors de la conférence de Sébastopol [9] en 2007 comme des biens communs (commons) devant respecter certaines caractéristiques : Completeness / Primacy / Timeliness / Ease of Physical and Electronic Access / Machine readability / Non-discrimination / Use of Commonly Owned Standards / Licensing / Permanence / Usage Costs. Les promoteurs de l'*open source* sont aussi très largement ceux de l'*open data*, mettant exclusivement en avant les considérations techniques de libération de la donnée et les principes du partage et de la participation.

La prise en charge politique et démocratique n'apparaît pas du tout dans les échanges de Sébastopol [10], ancrant d'abord l'*open data* dans une démarche technicienne, informaticienne, préfigurant l'impensé numérique. Les enjeux sociétaux et politiques de l'*open data* ne sont à ce moment-là aucunement questionnés.

9. Une trentaine de penseurs et activistes de l'Internet, invités par Tim O'Reilly et Carl Malamud, parmi lesquels Lawrence Lessig, Adrian Holovaty et le britannique Tom Steinberg, se sont réunis les 7 et 8 décembre 2007à Sébastopol, en Californie, afin de définir les grands principes de l'*open data*.

10. L'un des objectifs de la réunion de Sébastopol était que l'*open data* apparaisse comme l'un des thèmes de campagne des candidats aux élections présidentielles américaines de 2008. Source : Data, le blog de Simon Chignard, consulté le 15 février 2019 depuis : https ://donneesouvertes.info/2012/04/30/comment-lopen-data-est-devenu-un-objet-politique/.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Il faut attendre 2009 et la prise de fonction de Barack Obama, qui aura fait de l'open governement un de ses thèmes de campagne électorale, pour que le politique et la politique s'emparent de cet objet. l'*open data* devient alors l'une des ressources de la société civile américaine, organisée le plus souvent en communautés d'intérêt, pour s'engager dans des actions collectives (Badouard, 2017) et demander des comptes aux institutions publiques (accountability).

l'*open data* se développe aux Etats-Unis dans la continuité d'une tradition nord-américaine de surveillance citoyenne (public scrutiny) et d'efficacité de l'action publique (Badouard, 2017). l'*open data*, évidence technicienne, n'est alors pas discuté car il promet un mieux informatique ; l'*open data*, évidence politique, ne l'est pas non plus, puisqu'il promeut la participation citoyenne, la transparence de la vie publique et un mieux démocratique.

Le gouvernement américain présente alors l'*open data* comme un outil de vérité démocratique (Robert, 2014a), de bien commun (Larroche, Peyrelong et Beaune : 2018) [11] et d'*empowerment* (Badouard,2017). Qu'en est-il donc en France ?

1.2 2011 : la matrice gouvernementale Etalab, l'évidence politique ?

A partir de 2011, la France se dote d'un appareillage double. Le premier outil configure le développement de l'*open data* et la promotion d'un gouvernement ouvert, à travers la mission Etalab, rattachée jusqu'en 2013 au Premier ministre puis devenue interministérielle lorsqu'elle intègre la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État). Le second est constitué d'une plateforme centralisant l'ensemble des données issues des services de l'Etat et des organismes publics, « data.gouv.fr ». Derrière la mise en place de ce portail, trois objectifs sont clairement affichés : « permettre la réutilisation des informations publiques », « encourager l'innovation » et « contribuer à renforcer la transparence de l'action de l'Etat » (Badouard, 2017).

A la différence des Etats-Unis, l'imaginaire véhiculé par les discours officiels français au début des années 2010, fait de l'*open data* un puissant levier économique. Ces discours se répercutent d'ailleurs assez rapidement au niveau des territoires (Hare : 2016) sans que, à ce moment-là, les questions de formats, d'accessibilité des données ouvertes ou de cohérence entre une offre (imprécise et incomplète) et une demande (incertaine) ne soient véritablement discutées.

Romain Badouard (2017) précise qu'à l'origine, les *open government* francais et américain ainsi que leurs portails open data croisent des propositions d'usages fort différentes. Les Etats-Unis visent avant tout des publics hétérogènes réunis autour de « communautés thématiques », alors que la France inscrit sa stratégie de diffusion auprès de deux cibles différentes, la plus significative, celles des techniciens-experts (développeurs notamment de produits finis issus des données brutes, comme les applications) et celle, secondaire, du grand public (consommateurs initiés, enclin à trouver

11. Larroche V., Peyrelong, M-F., Beaune Ph., 2018, « L'ouverture des données publiques : un bien commun en devenir », *TIC&Société*, 11 (2).

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

des données dans des formats simples [12] accompagnées de métadonnées claires et explicatives).

A l'occasion d'un discours lors de l'installation du Conseil national du numérique (27 avril 2011), Nicolas Sarkozy – alors Président de la République – explique ainsi que : « L'ouverture des données publiques devra permettre à l'écosystème des développeurs et des start-ups d'inventer de nouveaux services pour les citoyens. » Entre 2011 et 2013, les stratégies communicationnelle et discursive du gouvernement français visent à faire de l'*open data* le moyen d'une transparence accrue des services de l'Etat vers les citoyens, enjoignant ceux-ci par la même occasion à se « responsabiliser » (Badouard, 2017) face aux informations rendues publiques :

« Au cours de ces dernières années, les administrations ont fait de lourds efforts pour développer les services publics en ligne. C'est vrai, ces efforts sont inégaux, mais il y a eu des efforts et, au-delà du développement de services publics en ligne, Internet a contribué à renforcer l'exigence de transparence que le citoyen est en droit d'attendre de la part de ses gouvernants. » (N. Sarkozy, 2011)

A cette époque-là, la stratégie déployée par l'Etat vis-à-vis de l'*open government* exige une communication verticale, faisant de l'*open data* une vitrine démocratique beaucoup plus qu'un instrument de surveillance et de vigilance citoyenne (Hare & Le Béchec, 2015).

En 2013, l'*open data* apparaît donc dans les discours et dans les actes du gouvernement comme un outil de vérité démocratique et économique, beaucoup plus que comme un instrument politique de participation citoyenne.

1.3 Les matrices législatives française et européenne comme norme de l'évidence

Le cadre juridique de l'*open data* et de la réutilisation des données ouvertes a été posé à plusieurs reprises (Hare, 2016 ; Dymytrova & Paquienseguy, 2017), mettant notamment en avant des différences très nettes entre la France et les Etats-Unis concernant les usages de l'*open data* (Boustany, 2013). Il convient cependant d'en rappeler certains points dans la mesure où ceux-ci caractérisent assez fortement le glissement de ce que P. Robert appelle les « macro-techno-discours qui, à travers des stratégies discursives spécifiques, portent l'opération de soustraction des TIC aux épreuves de justifications politiques et produit un impensé informatique. » (2014b).

Concernant l'*open data*, nous pensons que la succession des directives européennes [13] et la promulgation en France de plusieurs lois encadrant l'ouverture et l'utilisation des données [14] ont certes encouragé une logique d'offres (Dymytrova & Paquiensé-

12. Par simple, nous entendons des formats de données tabulaires type XLS ou CSV.

13. La Directive PSI 2003/98/EC du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 vise la réutilisation des informations du secteur public, qui sera ensuite repréciser dans la Directive 2013/37/UE du 26 juin 2013, concernant les domaines d'exercice des données libérées et leur facturation potentielle. La Directive INSPIRE 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 a participé à l'harmonisation des données géographiques européennes et à leur ouverture dans chacun des états membres, dont la France.

14. Loi Macron, loi Walter et loi NOTRe en 2015, puis loi pour une République, dite Loi Lemaire en 2016.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

guy, 2017), mais ont également participé à nourrir une forme d'impensé, fondé sur l'injonction législative et réglementaire, incapacitant significativement les questionnements politique et idéologique véritables sur l'*open data*.

C'est en tout cas ce que nous avons pu observer à plusieurs reprises lors d'entretiens menés auprès d'acteurs politiques et institutionnels à l'occasion de différents projets de recherche sur l'*open data* (projet CAODRA, ANR Opensensingcity). Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas ou qu'il n'y ait pas eu de discours de méfiance vis-à-vis de l'*open data* (nous le verrons plus loin dans ce chapitre), mais que les cadres législatifs très forts et nombreux produits dans un laps de temps relativement court ont eu pour effet, entre 2011 et 2019, de soustraire l'*open data* à la justification politique et citoyenne.

L'évidence technicienne – appuyée d'une forme d'évidence législative, semble donc ici prendre le pas sur l'évidence politique. Cela signifie-t-il pour autant que les représentations de l'*open data* et les actions entreprises pour sa promotion et sa mise en place ont généré un glissement de la prérogative politique (Robert, 2014b), profilant une forme d'impensé de l'*open data* ?

2 l'*open data* et la confiance démocratique en ordre de marche

R. Badouard (2017) observe un changement dans la représentation de l'open government français au moment de la nomination d'Henri Verdier [15] à la tête d'Etalab, faisant aussi de l'*open data* un vecteur d'innovation sociale et de confiance citoyenne. Nous revenons dans cette partie sur cette notion qui renforcerait l'idée d'une mise en place progressive d'un impensé de l'*open data*.

2.1 Les discours d'accompagnement de l'Etat pour créer la confiance par la transparence

En 2011, la promesse de l'*open government* français consiste essentiellement en une libération des données publiques, ce flux informationnel devant générer 1) l'intérêt potentiel des médiateurs de la donnée (comme les développeurs) et 2) être un vecteur d'innovations technologiques susceptible de constituer un important levier économique notamment sur le territoire français. Pourquoi donc discuter ce qui représentait aux yeux des pouvoirs publics de l'époque un substantiel facteur d'embellissement économique [16] ? Comment, surtout, les collectivités locales peuvent-elles mettre leur veto vis-à-vis de cette obligation légale de libération des données ? Tout au plus, leur est-il possible de traîner des pieds...

L'Etat appuie son entreprise d'*open government* par la production de discours très axés sur la transparence de son action, comme en témoigne la circulaire du Premier Ministre de l'époque (François Fillon) du 26 mai 2011, relative à la création du portail unique des informations publiques de l'Etat « data.gouv.fr » par la mission Etalab :

15. Henri Verdier est un entrepreneur français spécialisé dans le numérique et haut-fonctionnaire.

16. Nous faisons ici référence à la rhétorique employée dès 2011 par plusieurs dirigeants politiques aux niveaux national (parmi ceux-ci, François Fillon, alors Premier ministre) et local (Karine Daugnin-Sauze, Vice-Présidente à la Métropole de Lyon par exemple), des cadres gouvernementaux en charge de la promotion de l'*open data* (Henri Verdier par exemple) ou tout simplement d'acteurs associatifs locaux pour qui l'*open data* apparaît comme un levier économique.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

« Faciliter l'accès en ligne aux informations publiques dans un souci de transparence de l'action de l'Etat et leur réutilisation afin de favoriser l'innovation constitue une priorité dans la politique gouvernementale de modernisation de l'Etat et de développement de l'économie numérique. »

De même, le discours (*cf.* supra) prononcé un mois auparavant par Nicolas Sarkozy appuie cette idée d'un Etat à livre ouvert : « C'est pour un État plus transparent, une démocratie exemplaire, que j'ai demandé au gouvernement de créer un portail des données publiques en ligne ».

Au-delà, Sarah Labelle et Jean-Baptiste Le Corf (2012 : 64) constatent que les portails open data « sont les dispositifs matériels et sociaux dans lesquels est en train de s'inscrire un nouvel agencement du service public. [...] La collectivité, en proposant l'accès à ses données, autorise une nouvelle forme de relations avec les citoyens ».

Depuis 2011, la création d'Etalab et du portail « data.gouv.fr » contribuent, au même titre que la politique d'open goverment de l'Etat français, à ce que P. Robert (2014a) nomme une stratégie de gestionnarisation. Dans le cas présent, il s'agirait d'une gestionnarisation de la transparence démocratique ; depuis 2011, celle-ci aurait généré des discours de vérité (énoncés précédemment) en amont et en aval du mouvement open data, suscitant au final peu de critiques politiques sur le fond. Les portails open data constitueraient-ils l'outil de vérité (Robert : 2014a) de cette gestionnarisation ? Et si oui, comment ? L'opérabilité informatique et la mise à disposition numérique des données ouvertes sur les plateformes fonctionneraient comme l'objectivation de la transparence : l'Etat et les administrations seraient « transparents » dans leur gestion de la vie publique puisque les données sont désormais accessibles aux citoyens.

Un second élément illustre cet aspect dans la mesure où, au-delà du caractère distributif et quantitatif des portails open data (on y vient pour extraire des données), ces plateformes définissent les relations entre différents acteurs : producteurs, développeurs, associations, citoyens (Labelle & Le Corf, 2012), constituant ainsi un « système techno-social [17] » (Meyriat, 2006 : 12).

En revanche, cette idéologie de la transparence par la donnée produit une attitude de méfiance, voire de résistance interne du côté des administrations et des collectivités ; nous le verrons dans la troisième partie de ce chapitre.

Enfin, la libération des données publiques produit également une objectivation de la donnée par la technique (les formats de données) et le paratexte (méta-données) qui les accompagnent. S. Labelle et J.-B. Le Corf font d'ailleurs à ce sujet l'hypothèse « d'un détachement (au sens ricoeurien [18]) de l'information de son institution par le passage de l'accès à la diffusion et par les médiations documentaires en jeu » (2012 : 61). La donnée, dès qu'elle est documentée, mise en jeux sur les portails, perd de son essence politique (incarnation de la transparence) pour devenir « un cadre d'action (une forme gestionnaire et une pragmatique) qui définit les conditions d'existence du projet 'open data' » (*Ibid* : 64).

17. Cité par Labelle et Le Corf, *ibid.*, p. 66.
18. Paul Ricoeur, *Du texte à l'action : essai d'herméneutique*, Paris : Seuil, 1986.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Comme le constatent par ailleurs les auteurs, se produit un glissement sémantique de « l'information publique vers la donnée publique » (*Ibid* : 67) dans les discours législatifs comme dans le paratexte des portails open data. La donnée ouverte s'autonomise par la technique numérique dans une logique gestionnaire de l'*open data* (un cadre législatif, des règles de diffusion et des normes de format) et place la logique politique à l'arrière-plan.

2.2 Auprès des citoyens, la confiance passe par une offre numérisée de la transparence...

Cette symbolique de la transparence joue un rôle extrêmement important du côté des discours produits en direction des citoyens. L'allocution de François Hollande en 2014, aux Nations-Unies, à l'occasion de l'*Open Government* Parternship, en est l'illustration et fait de la transparence « une exigence des peuples : avoir plus de transparence, avoir plus de coopération pour que les citoyens eux-mêmes puissent connaître davantage du fonctionnement des États ».

La transparence est alors présentée comme facilitant la participation à la vie démocratique ; elle devient une sorte de valeur absolue – indiscutée et indiscutable – puisque présente dans les textes les plus emblématiques, comme le rappelle F. Hollande à cette même occasion : « C'est une vieille revendication, [...] qui remonte pour nous à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui proclamait déjà que 'la société est en droit de demander des comptes à tout agent public de son administration' ». l'*open data* étant présenté dans les discours officiels comme l'un des moyens de cette transparence, la parole citoyenne a peu d'arguments à produire contre une telle opération démocratique.

Cette mise en œuvre de la confiance citoyenne s'appuie également sur le développement très publicisé de la plateforme « data.gouv.fr » et la mise en place progressive de plusieurs portails métropolitains (Rennes, Nantes, Toulouse, Lyon, ...) et régionaux (Ile de France) entre 2011 et 2015 : « Les plateformes et les portails métropolitains de l'*open data* fonctionnent alors comme un acteur central « capacitant » ces utilisateurs et en délimitant les compétences. » (Dymytrova & Paquienseguy, 2017). Les jeux de données présents sur ces portails doivent être pensés comme le test – par l'accessibilité ostentatoire de ces data – et la mise en pratique (Robert, 2015) – par les applications générées ensuite par les développeurs – de cette transparence de la vie publique. Ces data sont parfois entourés de métadonnées et de discours d'accompagnement dont l'objectif, à des degrés divers, est de faire le récit de la génèse de l'*open data* (Dymytrova & Paquienseguy : 2017 ; Dymytrova & Hare : 2016).

La construction de la confiance citoyenne autour de l'*open data* se réaliserait donc autour d'un triptyque fondé sur le discours, l'exposition et la mise en pratique. Celle-ci nourrirait, notamment au niveau du territoire local (voir *supra*), une forme d'impensé de l'*open data*, et participerait plus largement de l'impensé numérique.

2.3 ...Et par l'incitation à participer à une construction de la donnée

R. Badouard (2017) observe une évolution à partir de 2013 dans la politique open data du gouvernement français, notamment à travers Etalab, qui génère « une approche

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

davantage participative et contributive de l'ouverture des données publiques ». C'est à dire que les citoyens, jusqu'alors peu impliqués dans ce mouvement, sont invités à participer à la co-production des données sur la nouvelle plateforme « data.gouv.fr », notamment à travers l'onglet « Partagez, améliorez et réutilisez les données publiques [19] ».

Cette incitation appuyée à une co-production citoyenne vise à inscrire l'*open data* français dans une orientation plus anglo-saxonne (et nord-américaine) de l'*open government*, orientant les usagers vers une forme « d'autonomisation de la communauté, qui se voit donner les moyens de réguler par elle-même la production, l'évaluation, l'enrichissement et la réutilisation des données » (Badouard, 2017). Cette stratégie a certainement aussi pour objectif de décharger un peu les administrations et les collectivités – ainsi que leurs salariés, de cette responsabilité de production de la donnée en élargissant le panel des contributeurs potentiels.

Quoi qu'il en soit, plusieurs observateurs – scientifiques comme technocrates – font le constat du manque d'intérêt des citoyens pour l'*open data* ; le discours politique de la transparence de l'Etat et du lien plus direct des administrations avec les citoyens ayant fait long feu [20]. En 2013-2014, l'*open data* serait devenu avant tout une affaire de techniciens, de geeks et de collectifs éclairés (comme OpenStreetMap [21] ou Datactivists [22]), bref d'happy few (Hare, 2016).

La notion d'*empowerment* citoyen, souvent associée aux discours de promotion de l'*open data*, est au final assez peu présente avant 2015 et c'est d'ailleurs à partir de la refonte de la plateforme « data.gouv.fr » que l'action collective autour de l'*open data* est mieux valorisée.

Présenté comme « un des leviers majeurs de la modernisation de l'Etat [23] », l'*open data* peine cependant à produire « de nouveaux répertoires et de nouvelles ressources de participation politique à destination des citoyens et des citoyennes ordinaires » (Badouard, 2017).

19. Rubrique toujours active lors de la consultation de la page d'accueuil d'Etalab le 15 février 2019.

20. Nous renvoyons ici à une série de constats faits par Henri Verdier, alors directeur d'Etalab, lors d'une interview réalisée en 2014, « l'*open data*, le carburant de l'innovation ». Consulté le 15 février 2019, depuis : `https://www.cci.fr/Web/performance-et-innovation/interview/-/asset_publisher/26wQ/content/interview-:-henri-verdier-l-open-data-le-carburant-de-l-innovation`

21. *OpenStreetMap* (OSM), crée en 2004, est « un projet de cartographie qui a pour but de constituer une base de données géographiques libre du monde (permettant par exemple de créer des cartes sous licence libre), en utilisant le système GPS et d'autres données libres. » (Source : `https://fr.wikipedia.org/wiki/OpenStreetMap`, consulté le 18 février 2019).

22. Datactivist est une coopérative et participative dont la mission première consiste à aider les organisations publiques ou privées « dans l'ouverture de leurs données, l'utilisation de données ouvertes et les demandes d'ouverture de données ». (Source : `https://datactivist.coop/fr/a-propos/`, consulté le 18 février 2019).

23. Henri Verdier, « Faire de l'*open data* par défaut » (2013), consulté le 15 février 2019 depuis : `https://www.nextinpact.com/news/77442-interview-dhenri-verdier-etalab-faire-open-data-par-defaut.htm`

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577



Figure 1 – Page accueil portail data.gouv.fr en février 2019

L'effacement des enjeux politiques de l'*open data* français au profit de sa mise en œuvre technique sur les portails par les administrations et les collectivités auraient généré une forme d'euphémisation de la chose politique au profit d'un impensé de l'*open data*. Celui-ci prendrait en grande partie sa source dans l'idée que libérer des données publiques participe sans conteste à une forme d'*empowerment* numérique, généré par la rationalisation et la gestionnarisation des datas (big et autres), et inscrirait l'action publique dans un schéma inédit d'innovation technologique participative (par la création d'application ou de services en ligne) par et pour les citoyens. Nous retrouvons ici l'empreinte de l'impensé numérique, dont participerait l'*open data*, et face auquel peu d'arguments politiques auraient été opposés jusqu'alors.

3 Quels mécanismes de résistance face à l'*open data* ?

L'*open government* a rencontré et connaît au final assez peu d'oppositions politiques de fond. Cela signifie-t-il pour autant que l'*open data*, qui l'incarne, n'a pas été confronté à d'autres formes de résistance ?

3.1 Les constats d'un semi-échec sur le terrain : entre résistance, manque de visibilité et désintérêt

Plusieurs éléments corroborent cette analyse d'un semi-échec de la politique de développement de l'*open data* en France : la résistance des administrations et des collectivités publiques face à cette obligation d'ouvrir leurs données, le manque de visibilité des diffuseurs d'open data quant aux usages et aux usagers, et le désintérêt des citoyens pour ces portails open data.

Clément Mabi et Samuël Goëta (2014) ont ainsi observé qu'une partie de la résistance vis-à-vis de la politique de l'*open government* provenait des services administratifs eux-mêmes qui se trouvaient confrontés à une injonction gouvernementale sans qu'ils aient été vraiment formés, informés ni sensibilisés aux enjeux des données numériques. De la même façon, la perspective de devoir rendre des comptes publiquement sur la gestion des données produites n'est pas sans poser problème, dans la mesure où les administrations et les collectivités locales françaises sont assez peu accoutumées – au contraire des Etats-Unis – à ce devoir d'accountability à l'égard des citoyens et des

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

collectifs. Selon les auteurs, seule « une impulsion juridique fort » (2014 : 90) peut infléchir cette résistance, ce qu'a pu constituer dans une certaine mesure la loi Pour une république numérique en 2016, instaurant la création d'un service public de la donnée et introduisant la notion de données d'intérêt général. Le gouvernement a donc fait le choix, face à cette prédominance du technologique au sein de l'*open data* depuis l'origine, de remettre de la prérogative politique en son sein.

Par ailleurs, les entretiens menés lors de divers projets de recherche autour de l'*open data* (CAODRA et Opensensingcity) ainsi que différentes études menées par des chercheurs en Sciences humaines et sociales (Parisie & Dagiral, 2013 ; Goëta & Mabi, 2014 ; Dymytrova & Paquienséguy, 2017) montrent que les administrations et les collectivités n'ont pas ou peu de retours sur les usages qui sont faits des données libérées. Certes, Valentyna Dymytrova et Françoise Paquienséguy précisent certains des horizons d'attentes des réutilisateurs professionnels de la donnée – notamment en termes de cohérences de format, mais aucune étude n'a jusqu'à maintenant déterminée à quels publics citoyens profitaient les données ouvertes.

Cette absence de lisibilité des usages de l'*open data* conduit un certain nombre d'acteurs de terrain à qualifier celui-ci de « feu de paille ». Dans une interview de 2018 [24], Charles Nepote, directeur de programme à la FING [25], critique la propension européenne à proposer une vision idyllique de l'*open data* : « la Commission européenne y avait vu des économies potentielles de millions, voire milliards, d'euros, et un puissant moteur de développement pour des start-up ».

D'autres acteurs soulèvent des problèmes plus structurels dans la stratégie de déploiement de l'*open data* comme le manque, en interne, de discours d'acculturation des enjeux des datas, mais aussi la faible tutelle politique en région autour des données ouvertes. L'argument d'une absence de digital literacy [26] revient régulièrement dans les entretiens menés auprès des acteurs locaux, instaurant l'idée de l'imposition d'un discours par le haut à une base dont les préoccupations sont ailleurs.

l'*open data* serait-il donc arrivé trop tôt en France ? C'est en tout cas, ce que pense un certain nombre d'interviewés, qu'ils soient spécialisés dans la médiation des données numériques ou producteurs de données géographiques. Cette hypothèse irait dans le sens d'un impensé de l'*open data* qui se construirait à partir d'un double phénomène : celui d'abord d'une volonté politique du gouvernement français d'imposer des standards anglo-saxons en matière de gouvernance par la donnée, puis celui d'un glissement de la prérogative politique dans deux directions : tout d'abord, celle d'une dérive technicienne qui aurait fait de l'*open data* une question de formats et de standards informatiques. Celle, enfin, d'une réappropriation de la collation et de la redistribution de ces données publiques par des intérêts privés. Ainsi, Google a lancé en septembre 2018, un moteur de recherche dédié à l'*open data*, Google data search, permettant d'accéder à des jeux de données dispersés sur les différentes plate-

24. « Il est temps de repenser l'*open data* », interview publiée le 21 septembre 2018. Consulté le 16 février 2019, depuis : https ://dataanalyticspost.com/il-est-temps-de-repenser-lopen-data/

25. La Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) est un *think tank* créé en 2000 dans le but d'aider les entreprises, les institutions et les territoires face aux transformations numériques.

26. Alphabétisation numérique, capacité à comprendre et maîtriser les enjeux d'interner et des technologies informationnelles ainsi que les outils numériques.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

formes gouvernementale, endossant donc un rôle de curation très proche de celui de « data.gouv.fr », mais avec une capacité de rayonnement beaucoup plus importante au sein de la Webosphère.

Au final, l'*open data* n'aurait pas véritablement rencontré son public, « conséquence logique de politiques publiques 'orientées offre' plutôt qu''orientées demande [27] » (Badouard, 2017).

3.2 Les prémisses d'un contre-discours de l'*open data* ? La technique sur la sellette, mais aussi la méfiance et l'incertitude

Nous l'avons vu précédemment, l'*open data* n'a pas révolutionné la société française pas plus qu'il n'a complètement constitué un puissant levier économique sur le territoire. En revanche, il a permis le développement de micro-initiatives comme le constate le responsable d'un info-lab à Grenoble. Ce discours rencontre d'ailleurs largement celui des élus locaux, qui observent que seuls les projets où les données open data sont associées à la promesse d'un bénéfice citoyen immédiat (amélioration de la voierie, lisibilité des transports urbains, ...) trouvent leur public et permettent une concrétisation du bénéfice informationnel des données ouvertes.

Au-delà, il faut noter la frilosité de certains professionnels de la donnée (*data scientists*, développeurs, ...) à capter les données ouvertes à la source. En effet, ceux-ci expliquent que les open data nécessitent un important nettoyage avant de pouvoir être agrégés et exploités. Le livrable 4 de l'ANR Opensensingcity [28] a mis en avant cette méfiance des techniciens de la donnée. Cela montre que l'utilisation de l'*open data* par ces professionnels reste marginale et qu'il n'y a pas de leur part de réelles volontés d'acculturation à ce monde-là (Hare, 2019, à paraître). Cette réticence peut aussi s'expliquer par le fait que l'*open data* en France est parti d'une initiative politique alors qu'aux Etats-Unis il a d'abord été promu par des spécialistes du numérique avant de devenir une affaire politique.

L'année 2018 cristallise les discours enjoignant à repenser la gouvernance des données, initiative que la série de lois promulguée entre 2015 et 2016 (Dymytrova & Paquienséguy, 2017) a contribué à formaliser. L'insuccès de l'*open government* à la française et plus largement de l'*open data* a généré une série d'explications aussi bien de la part de l'Etat, notamment d'H. Verdier [29], que des acteurs sur le terrain.

Ainsi, les propos des spécialistes du numérique, qu'ils émanent d'associations ou d'instances gouvernementales, convergent tous vers la nécessité de produire une dynamique nouvelle de l'*open data* en se focalisant sur : 1) les relations des administrations et des citoyens aux data ; 2) la stabilité des formats numériques de la donnée ; 3) la question des « données de souveraineté, c'est-à-dire des données sur lesquelles l'économie doit

27. R. Badouard fait ici allusion à une édude menée par des chercheurs étrangers : Marijn Janssen, Yannis Charalabidis et Anneke Zuiderwijk, « Benefits, adoption barriers and myths of open data and Open Government », Information Systems Management, vol. 19, no 4,2012 : 258-268.

28. Dymytrova, V., Hare, I, Larroche, V., Paquienséguy, F., Peyrelong M-F. (2018). Synthèse des résultats des expérimentations des outils OSC au Tubà et à la Péniche. Livrable n° 4. [Rapport de recherche] EA 4147 Elico. 2018. hal-01817608

29. H. Verdier a été nommé en novembre 2015 ambassadeur pour les affaires numérique au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

pouvoir s'appuyer pour ne pas tomber dans une dépendance excessive à l'égard de grandes plateformes [30]. »

Ces trois items répondent à différents griefs faits à l'encontre de la stratégie open data développée par l'Etat français depuis 2011 : le manque de visibilité des bénéfices de l'*open data*, l'inadaptation de l'offre à la demande, l'absence de réflexions réelles autour des frontières de l'*open data* [31]. Au-delà donc des problématiques techniques de l'*open data*, ce sont plus fondamentalement les choix de gouvernance et d'acculturation à l'*open data* qui sont aujourd'hui questionnés.

Enfin, nombreux sont les acteurs de terrain qui observent une « peur de la donnée », « des traces laissées » du côté des citoyens, largement entretenues par « certains militants des datas » et les médias. Cette question des traces numériques a d'ailleurs généré toute une littérature scientifique les définissant (Merzeau, 2009 ; Rieder, 2010 ; Boullier, 2014 ; Alloing, 2018), dont la fantasmatique prend sa source dès le développement d'Internet (Paloque-Berges, 2015).

Ce climat de crainte, mais aussi le sentiment de compétence ou d'incompétence, ressentis et vécus face aux données (big ou open) transparaissent fortement dans les entretiens que nous avons conduits auprès des médiateurs de la donnée, et participent indirectement à nourrir l'impensé numérique. Cette méfiance de la donnée, du « tous fichés » s'inscrit plus largement dans certains mouvements collectifs émergents contre le tout numérique, le tout écran [32], mais ceux-ci restent embryonnaires et ne constituent pas le lieu de véritables confrontations.

Conclusion

Nous pourrions penser que ces différentes critiques de l'*open data* vont à l'encontre de la formation d'un impensé de l'*open data*. Au final, assez peu car elles contribuent à perpétuer l'impensé numérique, dans la mesure où elles mettent beaucoup plus l'accent sur les failles de la politique gouvernementale en matière d'open data, que sur l'incomplétude et l'imperfection des données libérées. Selon H. Verdier (Ibid : 2018), il y a nécessité « à installer un réseau d'administrateurs ministériels des données » de manière à consolider ce qu'il nomme un « Etat plateforme [...] ouvert, agile, attentifs aux citoyens, permettant l'engagement citoyen ».

Par ailleurs, ces critiques de l'action politique en matière d'open data portent davantage sur l'économie-gestionnaire de la donnée que sur un véritable questionnement macro-sociétal des relations des individus-citoyens aux données numériques, comme matrice désormais incontournable de leur existence ; cela caractérise bien un glissement de la prérogative politique (Robert, 2014b).

30. Interview accordée par H. Verdier le 27 mai 2018), « Open Data : la France dans une 'dynamique nouvelle ', selon Henri Verdier », consultée le 20 février 2019 depuis : https ://secureidees.com/open-data-la-france-dans-une-dynamique-nouvelle-selon-henri-verdier-dinsic/

31. Interview de C. Nepote, « Il est temps de repenser l'*open data* », publié le 27/09/2018. Consultée le 12 février 2019 depuis : https ://dataanalyticspost.com/il-est-temps-de-repenser-lopen-data/

32. Nous faisons référence, par exemple, à l'appel collectif de Beauschatel en décembre 2015, texte écrit par des enseignants s'opposant à un enseignement réduit au numérique et aux écrans.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Dans l'ensemble des discours que nous avons rencontré et croisé pour cette étude, les données ouvertes, ramenées à leur nature informatique, ne sont jamais véritablement questionnées ni en matière d'innovation technologique ni comme facteur d'innovation sociale. Ainsi, le régime du réel de l'*open data* semble s'inscrire fortement dans celui de l'immanence informationnelle, d'un impensé numérique dans lequel la donnée ouverte est envisagée comme une donnée tout court et s'inscrit donc dans un allant-de-soi technologique, dans lequel devrait nécessairement s'inscrire ce que N. Walczack nomme « la bienveillance sociale » (Walczack, 2016 : 141).

En somme, les discours et les outils de l'*open data* ne contribueraient pas, selon nous, à produire une nouvelle catégorie d'impensé à proprement parler, mais participeraient indéniablement à alimenter le foyer de l'impensé numérique. En effet, notre analyse montre que les discours et les représentations de l'*open data* s'appuient sur une rhétorique fondée à la fois sur l'évidence et la confiance, mettant ostensiblement de côté les enjeux politiques et éthiques, au profit de sa mise en pratique, allant donc dans le sens d'un glissement de la prérogative politique.

Bibliographie

Alloing, Camille (2018), « Traces numériques. », Publictionnaire. *Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 09 janvier 2018. Disponible depuis : http ://publictionnaire.huma-num.fr/notice/traces-numeriques/.

Badouard, Romain (2017), « Open Government, open data : l'empowerment citoyen en question. », *in* Clément Mabi, Jean-Christophe Plantin, Laurence Monnoyer-Smith, *Ouvrir, partager, réutiliser*, Paris : Maison des Sciences de l'homme. Disponible sur Internet : .

Bardin, Laurence, L'analyse de contenu, Paris, PUF, 2013.

Bently, Lionel, Newbery, David, Pollock, Rufus (2008), *Models of Public Sector Information Provision* via *Trading Funds*, Cambridge, Cambridge University Press.

Berth, Denis, Marx, Bernard (2013), « Tarification de la réutilisation des informations publiques en France », *Les Cahiers du numérique*, 2013/1, vol. 9, p. 39-53.

Boullier, Dominique (2014), « Les sciences sociales face aux traces du big data ? Société, opinion et républiques », FMSH-WP-2015-88. Disponible depuis : `https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01141120/document`.

Boustany, Joumana (2013), « Accès et réutilisation des données publiques », *Les Cahiers du numérique*, vol. 9, no 1, p. 21-37.

Broca, Sébastien, « Le mouvement du logiciel libre contre l'impensé informatique ? Apports et limites d'une critique interne de l'informatique », in Pascal Robert (dir.), *L'impensé numérique. Tome 1 : des années 80 aux réseaux sociaux*, Paris : Edition des archives contemporaines.

Coutant, Alexandre, « Vu sur Facebook ! » : l'impensé des médias socionumériques », in Pascal Robert (dir.), *L'impensé numérique. Tome 1 : des années 80 aux réseaux sociaux*, Paris : Edition des archives contemporaines.

Chignard, Simon (2012), *l'*open data *: comprendre l'ouverture des données publiques*, Paris, FYP éditions, 2012.

Dymytrova Valentyna, Paquienseguy Françoise (2017), « La réutilisation et les réutilisateurs des données ouvertes en France : une approche centrée sur les usages », *Revue Internationale des Gouvernements Ouverts*, vol. 5, p. 117-132.

Dymytrova Valentyna, Hare Isabelle (2016), « La mise en scène visuelle de l'*open data* », colloque *Les données urbaines : quelles pratiques ? quels savoirs ?* Lyon, 13-14 décembre 2016.

Goeta, Samuel, Mabi, Clément (2014), « l'*open data* peut-il (encore) servir les citoyens ? », *Mouvements,* no 79/3, p. 81-91.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Gurstein, Michael (2011), « Open data : enpowering the empowered or effective data use for everyone ? », *First Monday*, 7 February 2011, vol. 16/2. Disponoble depuis : `http~://fistmonday.org/ojs/index.php/fm/rt/printerFriendly/3316/2764`.

Hare, Isabelle, « Les stratégies des diffuseurs de données ouvertes en Région », in Françoise Paquienseguy (dir.), *Open-data. Accès, territoire, citoyenneté : des problématiques info-communicationnelles*, Paris, Editions des archives contemporaines, 2016, p. 71-88.

Hare Isabelle, Le Bechec, Mariannig (2018), « l'*open data* et l'intelligence territoriale sont-ils économiquement et idéologiquement compatibles ? », in AUROY Patricia, COUSSI Olivier, *Intelligence économique, théories et pratiques*, Paris : CNER.

Hare, Isabelle, Le Bechec, Mariannig (2015), « l'*open data* : un acteur au service de l'espace public ? », in Lieniard, Fabien, ZlitniSami (éds), *La communication électronique : enjeux, stratégies,opportunités,* Limoges : Lambert-Lucas, p. 185-198.

Ibekwé-Sa, Juan, Fidélia, Paquienséguy, Françoise (2015), « Open, Big, Collaboration : trois utopies de l'innovation au XXIe siècle », mai 2015, 5e Conférence internationale « *Document numérique et Société* », Rabat (Maroc).

Janssen, Marijn, Charalabidis, Yannis et Zuiderwijk, Anneke (2012), « Benefits, adoption barriers and myths of open data and Open Government », *Information Systems Management*, vol. 19, no 4, p. 258-268.

Labelle, Sarah, Le Corf, Jean-Baptiste (2012), « Modalités de diffusion et processus documentaires, conditions du « détachement » des informations publiques. Analyse des discours législatifs et des portails open data territoriaux », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 13, p. 59-71.

Lathrop, Daniel, Ruma, Laurel (2010), "Open Government. Transparacy, Collaboration and Participation" in *Pratice*, Sébastopol, O'Reilly Edition.

Mabi, Clément, Monnoyer-Smith, Laurence, Plantin, Jean-Christophe (2014), *Penser l'écosystème des données. Les enjeux scientifiques et politiques des données numériques*, Paris : Éditions de la MSH.

Maingueneau, Dominique, *Analyser les textes de la communication*, Paris : Armand Colin, 2007.

Marcovitch, Emmanuel (2011), « Données publiques : un enjeu émergent », *Regards sur l'actualité*, no 370, p. 14-26.

Merzeau, Louise (2009), « Du signe à la trace : l'information sur mesure », *Hermès, La Revue*, 1, 53, p. 21-29.

Meyriat, Jean (2006), « Pour une compréhension plurisystémique du document », *Sciences de la société*, n° 68, p. 10-27.

Moatti, Sandra (2012), « Les promesses de l'*open data* », *Alternatives économiques*, 2012/5, no 133, p. 38-48.

Paloque-Berges, Camille (2015), « L'imaginaire du "grand public" au tournant du Web (1993-1997) », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 7. Disponible depuis : http ://journals.openedition.org/rfsic/1478.

Paquienséguy, Françoise, *Open Data : Accès, collectivités territoriales et citoyenneté : des problématiques communicationnelles*, Paris : Editions des Archives Contemporaines, 2016.

Parisie, Sylvain, Dagiral, Eric (2013), « Data-driven journalism and the public good : "Computer-assisted Reporters" and "Programmer-journalists" in Chicago », *New media and society*, vol. 15, no 6, 2013 : 853-871.

Peugeot, Valérie (2012), « L'ouverture des données publiques : convergence ou malentendu politique ? », in B. Stiegler (dir.), *Confiance, croyance, crédit dans les mondes industriels*, Limoges, FYP Éditions, p. 79-101.

Rieder, Bernard (2010), « Pratiques informationnelles et analyse des traces numériques : de la représentation à l'intervention », *Études de communication*, 35, p. 91-104.

Robert, Pascal (dir.) (2016), *L'impensé numérique. Tome 1 : des années 80 aux réseaux sociaux*, Paris : Edition des archives contemporaines.

Robert, Pascal (2015), « Les revues de micro-informatique sont-elles porteuses d'une « culture technique » de l'informatique ? », in Chavot, Philippe, Masseran, Anne, Les cultures de sciences en Europe (2). Dispositifs, publics, acteurs, institutions, Nancy : PUN – Éditions universitaires de Lorraine, p. 111-128.

Robert, Pascal (2014a), « Critique de la « gestionnarisation ». Au miroir du cas des universités », *Communication et organisation*, 2014/1 (n° 45), p. 209-22.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577

Robert, Pascal (2014b), « Les logiques politiques des TIC, les TIC, entre impensé, glissement de la prérogative politique et gestionnarisation », *RFSIC* [en ligne], 5

Robert, Pascal (2012), L'impensé informatique, du mode d'existence idéologique de l'informatique et des TIC, volume 1. Les années 70-80, Paris : Edition des archives contemporaines.

Walczack, Nathalie (2016), « Google et l'utilisateur. Stratégies discursives de construction d'une hégémonie », in Robert, Pascal, *L'impensé numérique. Tome 1 : des années 80 aux réseaux sociaux*, Paris : Edition des archives contemporaines, 2016.

Published in : Pascal ROBERT (dir.), *L'impensé numérique. Tome 2 : Interprétations critiques et logiques pragmatiques de l'impensé*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003577, doi : 10.17184/eac.9782813003577